



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

fonctionnement

Question au Gouvernement n° 2395

Texte de la question

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

M. le président. La parole est à M. Yvan Lachaud, pour le groupe Nouveau Centre.

M. Yvan Lachaud. Ma question, concernant l'enseignement agricole et à laquelle j'associe notre collègue François Rochebloine, très impliqué dans ce dossier, s'adresse au ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

L'enseignement agricole connaît une crise importante dans notre pays. Agriculteurs, représentants professionnels du secteur agricole et agro-alimentaire, enseignants, élèves, étudiants, salariés, apprentis, vivent une réelle inquiétude dans l'éventualité de restrictions budgétaires, de suppressions de postes qui pourraient mettre en difficulté de nombreux établissements.

Or force est de constater que l'enseignement agricole est une filière d'excellence en matière de formation et d'insertion professionnelle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC et sur quelques bancs du groupe UMP.)*

M. Philippe Vigier. Absolument !

M. Yvan Lachaud. Dans ce secteur, de 70 à 90 % des élèves trouvent un emploi dans les quatre années qui suivent leur formation. Après leur BTS, 95 % des étudiants trouvent un emploi dans les six mois. Rares sont les formations qui peuvent se prévaloir de tels résultats.

Permettez-moi par conséquent, j'y insiste, de me faire l'écho de l'inquiétude des établissements dans la perspective de la prochaine rentrée, notre agriculture méritant un pilotage national.

Alors que nous avons entamé les discussions relatives au budget pour 2011, c'est le moment de réaffirmer la force de l'enseignement agricole, dont les lois de 1984 rappelaient qu'il s'agissait de l'une des composantes essentielles du dispositif éducatif français.

Pouvons-nous compter sur votre détermination, monsieur le ministre de l'agriculture, pour réaffirmer la position de l'enseignement agricole dans notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)*

M. le président. La parole est à M. Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche.

M. Bruno Le Maire, *ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur le député Lachaud, je vous réaffirme avec force tout l'attachement que le gouvernement de François Fillon porte à l'enseignement agricole public ou privé. Vous l'avez rappelé : il s'agit d'un enseignement de grande qualité, qui regroupe plus de 175 000 élèves. Il apporte souvent des solutions à des élèves en difficulté qui ne parviennent pas à trouver leur voie dans l'enseignement général et son taux de réussite atteint plus de 80 % en termes d'emploi. C'est un exemple pour l'ensemble de l'enseignement en France. *(Applaudissements sur les bancs du groupe NC.)*

Nous avons organisé, en octobre dernier, les assises de l'enseignement agricole public pour en redéfinir les missions et lui offrir de nouvelles perspectives. Nous avons tiré plusieurs conclusions des travaux conduits pendant trois mois sur l'ensemble du territoire : en matière de réorganisation régionale, il s'agit de permettre à chaque établissement de disposer du maximum de disciplines possibles ; il convient ensuite d'ouvrir l'enseignement agricole à l'ensemble des disciplines ; enfin, il faudrait opérer une réorientation vers les métiers de la croissance verte, vers ceux du développement durable, qui attirent de plus en plus de jeunes, métiers que le projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche propose de développer.

Il ressort de ces assises que les liens entre l'enseignement agricole et la recherche doivent être renforcés - nous

y travaillons avec Valérie Pécresse. C'est en effet au sein de l'enseignement agricole que nous préparons la recherche et donc l'avenir de l'agriculture française de demain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2395

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : Alimentation, agriculture et pêche

Ministère attributaire : Alimentation, agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 juin 2010